

PROCÉDURE DE RELÂCHER DES LOUTRES D'EUROPE

SUITE À LEUR RÉHABILITATION AU SEIN D'UN
CENTRE DE SOINS DE LA FAUNE SAUVAGE

Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe 2019-2028



Janvier 2025

Rédaction : Cécile KAUFFMANN (coord.), Véronique BARTHELEMY, Laurent LONGCHAMBON et Marie-Laure THIERRY.

La SFEPM remercie chaleureusement les rédacteurs et l'ensemble des membres du Groupe de Travail sur le « Relâcher des loutres en détresse » dans le cadre du PNA Loutre 2019-2028 pour leurs avis, leurs conseils et leur relecture : Mélanie AZNAR, Véronique BARTHELEMY, Yoann BRESSAN, Fabrice CAPBER, Christine DUMAS, Philippe GOURLAY, Hélène JACQUES, Olivier LAMBERT, Sylvain LARRAT, Cassandra LHÔTE, Laurent LONGCHAMBON, Johan MICHAUX, Éric PETIT, Noriane RHOUY, Franck SIMONNET, Marie-Laure THIERRY et Manon TISSIDRE.

Bastien MASSON, la LPO Aquitaine, le centre de soins Panse-Bêtes, le Réseau des centres de soins de la faune sauvage, l'école nationale vétérinaire Oniris, le NaturOparC et le Groupe Mammalogique Breton sont également remerciés pour les photos et les schémas utilisés dans ce guide.

Citation recommandée : Kauffmann C. (coord.), Barthélemy V., Longchambon L. & Thierry M.-L. (2025). Procédure de relâcher des Loutres d'Europe suite à leur réhabilitation au sein d'un centre de soins de la faune sauvage. Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe 2019 - 2028. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Bourges, 14 pages + annexes

Photo de couverture : Bastien MASSON – [Photo Volcanique](#)

SOMMAIRE

1	<u>Introduction et objectifs</u>	3
2	<u>Volet réglementaire</u>	4
3	<u>Soins</u>	5
4	<u>Relâchers</u>	6
5	<u>Suivi des spécimens</u>	12
6	<u>Ressources bibliographiques</u>	14
7	<u>Annexes</u>	15





INTRODUCTION ET OBJECTIFS

La Loutre d'Europe, historiquement chassée pour sa fourrure et dont les habitats ont été fortement dégradés, a vu ses populations diminuer drastiquement au siècle dernier. Grâce à sa protection légale en 1981 et à une certaine amélioration de la qualité des cours d'eau et des zones humides, l'espèce a commencé à recoloniser progressivement ses anciens territoires. Un premier Plan National d'Actions (2010-2015) a permis de consolider le réseau d'acteurs et leur coordination tant au niveau national que régional, contribuant à un meilleur suivi et à une meilleure protection de la Loutre. Diverses actions de préservation ont pu être mises en œuvre, notamment l'amélioration de la prise en charge des loutres en détresse accueillies par les centres de soins de la faune sauvage. Un premier guide « [Prise en charge d'une loutre en détresse : conduite à tenir et soins vétérinaires](#) » a été édité en 2015 (Jacques & Capber, 2015).

Les collisions routières représentent la principale menace à laquelle les loutres doivent faire face. Les individus peuvent également être affectés par diverses pathologies, être victimes d'empoisonnements ou de morsures (congénères, chiens), mais il est rare de les découvrir. La plupart du temps, bien que ces cas soient isolés, les individus trouvés dans la nature sont de jeunes loutrons séparés de leur mère. Chez la Loutre, seule la femelle assure l'éducation des petits qui ne s'émancipent au plus tôt qu'à l'âge de 8-9 mois environ (parfois à 14 mois).

En cas de découverte d'une loutre en détresse, les premiers soins peuvent être apportés par un centre de soins de la faune sauvage ou un vétérinaire. Les individus nécessitant ensuite des soins plus longs et un temps de réhabilitation, et donc un accueil de longue durée, sont transportés vers l'un des centres de soins disposant des infrastructures et des autorisations adéquates.

Outre une prise en charge par des professionnels habilités qui peut s'avérer complexe, le relâcher d'un individu dans son milieu naturel, lorsque c'est possible, nécessite d'être encadré en prenant en compte les exigences de l'espèce, ainsi que la réglementation en vigueur.

Ce document s'adresse principalement aux centres de soins de la faune sauvage et a pour objectif de cadrer la procédure de relâcher des individus dans leur milieu naturel, en tenant compte des orientations du PNA en faveur de la Loutre d'Europe (Kuhn *et al.* 2019).

VOLET RÉGLEMENTAIRE

La Loutre d'Europe est protégée au titre de l'article 2 de [l'arrêté du 23 avril 2007](#) fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : la capture, la détention, le transport et le relâcher de spécimens dans le milieu naturel sont soumis à **autorisations par les services de l'Etat**.

Il convient de prendre contact avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région dans laquelle se trouve le centre de soins pour connaître la procédure à suivre afin d'obtenir les autorisations de transport de loutres, au titre de cette réglementation sur les espèces protégées. L'accueil d'une loutre ne peut se faire qu'après avoir obtenu ces autorisations. Celles-ci ne peuvent être accordées qu'aux centres de soins dont l'autorisation d'ouverture au titre de [l'article L.413-3 du Code de l'environnement](#) prend en compte la Loutre, et dans lesquels le responsable des soins est titulaire d'un certificat de capacité ([article L.413-2 du Code de l'environnement](#)) pour cette espèce.

Deux formulaires sont à adresser à la DREAL :

- Pour le transport d'un individu entre deux lieux de détention (entre centres de soins, entre un centre de soins et une clinique vétérinaire, entre un centre de soins et un établissement de conservation ex-situ) :

CERFA n°11 629*02 (Demande d'autorisation de transport de spécimens d'espèces animales protégées) : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R15890>

- Pour le transport d'une Loutre en vue de son relâcher dans le milieu naturel :

CERFA n°11 630*02 (Demande d'autorisation de transport en vue de relâcher dans la nature des spécimens d'espèces animales protégées) : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R10790>

Ces autorisations de transport valent également autorisation de détention temporaire d'une espèce protégée par un centre de soins. Elles sont généralement accordées pour 5 ans et imposent habituellement d'informer la DREAL Nouvelle-Aquitaine et la SFPEM (structures coordinatrice et animatrice du PNA Loutre) du devenir des loutres accueillies dans un centre de soins. Le service départemental de l'OFB concerné devra également être informé de l'organisation du relâcher. Un contrôle pourra être effectué : l'autorisation de transport devra accompagner l'animal jusqu'à son relâcher.

Dans le cas où l'individu ne pourrait pas être relâché dans le milieu naturel et qu'il est dirigé vers un établissement de conservation ex-situ (parc zoologique ou refuge, par exemple), un [certificat intra-communautaire](#) (CIC) au titre de la réglementation CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) pour ce transport doit être sollicité au préalable auprès de la DREAL de la région dans laquelle se situe le centre de soins.

3

SOINS

Les premiers soins en urgence peuvent être dispensés par un vétérinaire, dans la mesure du possible spécialisé en faune sauvage, ou au sein d'un centre de soins de la faune sauvage même s'il ne dispose pas des autorisations nécessaires pour la Loutre.

Un premier guide « Prise en charge d'une loutre en détresse : conduite à tenir et soins vétérinaires » a été rédigé en 2015 et est [disponible sur le site internet du PNA Loutre](#). Le document présente la marche à suivre, les précautions à prendre et les soins à apporter aux animaux, notamment dans le cas de la découverte d'un jeune visiblement séparé de sa mère. Les protocoles vétérinaires et les pathologies connues y sont également décrits.

PRISE EN CHARGE D'UNE LOUTRE EN DÉTRESSE :
CONDUITE À TENIR ET SOINS VÉTÉRINAIRES





RELÂCHERS

!/ Un individu ne peut en aucun cas être relâché s'il est sujet à une imprégnation humaine. Il doit être placé dans un centre de conservation / parc zoologique. Chez la Loutre, il a été observé une tendance à l'imprégnation plus importante chez les mâles que chez les femelles.

PÉRIODE

Lorsque l'individu a recouvré toutes ses capacités physiques et comportementales et une fois l'âge d'émancipation atteint dans le cas d'un loutron, il peut être relâché dans son milieu naturel. **La période du relâcher doit être évaluée au cas par cas, en fonction de l'individu, de son comportement et de son stade d'évolution :**

- **Âge estimé** : dans la nature, les petits s'émancipent au plus tôt à l'âge de **8-9 mois**. L'apprentissage de la chasse se fait jusqu'à l'âge de 8 mois environ et ils n'acquièrent une réelle autonomie qu'à partir d'environ 10 mois (Rosoux et Lemarchand, 2019). L'apprentissage de la chasse peut être plus long en centre de soins, en l'absence de l'accompagnement par la mère.
- **Sexe** : les retours d'expériences ont permis de constater un temps d'apprentissage, et donc un temps de réhabilitation nécessaire, plus long chez les mâles en comparaison des femelles.
- **Dentition** : elle n'est définitive que vers six mois et demi (Rosoux et Lemarchand, 2019).
- **Développement musculaire** : il peut être plus limité en centre de soins, l'enclos et les bassins n'étant pas aussi enrichis que le milieu naturel et leur surface étant réduite.
- **Elevage en fratrie** : cette technique est plus favorable au développement des individus et est souvent favorisée en centres de soins. Cela assure un meilleur développement des loutrons à travers des séquences de jeu qui favorisent l'apprentissage de la chasse et de l'autodéfense. Les individus élevés en fratrie doivent être relâchés ensemble en priorité. Les décisions sont à prendre au cas par cas, en fonction de leur origine.
- **Signes d'impatience** : il est important d'être attentif à tout comportement par lequel l'animal manifesterait son besoin de quitter l'enclos (individu qui creuse sous le grillage, détériore son enclos, développe des troubles du comportement, etc.), signe qu'un relâcher doit être organisé rapidement en adéquation avec l'ensemble des critères précités.

Afin d'assurer les meilleures conditions de survie possibles pour l'individu relâché, il convient d'éviter :

- les **périodes de crue et de sécheresse** ;
- les **conditions météorologiques intenses** : fortes chaleurs (au-delà de 30°C), chutes de neige, vents violents.

Il n'existe pas de saison préférentielle pour le relâcher des loutres.

LIEU

Quel que soit l'âge de l'individu, il est fortement recommandé de le relâcher, en particulier s'il s'agit d'un adulte, **au plus près possible de son lieu de découverte** (ce qui est généralement mentionné dans les autorisations administratives des centres de soins). En effet, la Loutre est une espèce territoriale et sédentaire qui occupe le même territoire une grande partie de sa vie. Il est ainsi préférable pour une loutre de retrouver les lieux qu'elle connaît.

Dans le cas où un relâcher sur le lieu de provenance n'est pas envisageable, une réflexion doit être menée en amont entre le centre de soins, les structures coordinatrices (DREAL Nouvelle-Aquitaine et DREAL des régions concernées) et animatrices (SFEPM et opérateurs locaux) du PNA en faveur de la Loutre d'Europe, ainsi que des experts susceptibles de venir en appui. Les décisions devront être prises **au cas par cas**.

Le lieu de relâcher doit être sélectionné avec attention. Il doit être le plus naturel possible, disposer de bonnes ressources alimentaires, soumis à peu de dérangements anthropiques et éloigné de routes à forte circulation. Une **autorisation préalable du propriétaire du terrain** choisi pour le relâcher devra être obtenue.

Il est important d'aller **repérer les lieux avant le jour du relâcher** et de se renseigner sur les pratiques locales (chasse, pêche, pratique de randonnée, événements, présence d'animaux d'élevage ou de chiens domestiques sur le terrain choisi, etc.). Dans la mesure du possible, les relâchers au sein d'espaces naturels protégés ou de sites classés sont à privilégier.

De manière générale, les critères à prendre en compte pour le choix du lieu de relâcher sont les suivants :

- **disponibilité en ressources alimentaires** : favoriser les rivières ou les étangs poissonneux et peu profonds ou les sites situés à proximité de zones humides favorables à la présence d'amphibiens, éviter les zones situées à moins de 10 km d'une pisciculture ;
- **sécurité des lieux** : sélectionner un cours d'eau sans rupture de continuités écologiques (barrages, écluses, ouvrages d'art sans possibilité de franchissement), éviter toute proximité avec des routes potentiellement dangereuses (collisions routières) et éviter si possible les zones de chasse (présence potentielle de chiens de chasse) ;
- **calme** : éviter de relâcher l'individu proche d'un site très fréquenté par l'Homme afin de limiter le dérangement ;
- **territorialité de l'espèce** : éviter, dans la mesure du possible, de relâcher l'animal sur un territoire au sein duquel la densité de loutres est trop élevée, ou si tel est le cas favoriser un milieu dans lequel les ressources alimentaires sont importantes et à partir duquel l'individu relâché pourra facilement disperser (proximité d'une confluence de cours d'eau, absence d'obstacles importants, de zones fortement urbanisées ou de territoires enclavés, etc.) ;
- **risque sanitaire** : celui-ci doit être pris en compte avant tout relâcher. Le service départemental de l'OFB, qui sera contacté en amont du relâcher, devra être interrogé sur sa connaissance d'une d'épizootie avérée pouvant impacter la Loutre au niveau du site de relâcher : botulisme aviaire, Influenza aviaire, maladie aléoutienne, leptospirose, Sars CoV-2, virus canins et mycobactéries, etc. (Renard, 2023). Des épisodes de pollution importante des cours d'eau, susceptibles d'impacter la population piscicole et la Loutre, sont également à prendre en considération.

MÉTHODE

Préparation du relâcher

Les dispositions préalablement citées (vérification de la météo, repérage des lieux) doivent être prises en amont du relâcher. Le véhicule de transport doit être aménagé et le matériel adéquat préparé : bottes, waders, appareil photo automatique, piles, cartes mémoire, jumelles, gants, etc.

Capture et préparation de la caisse de transport

Si l'animal a besoin d'être transféré de la catiche de son enclos vers un autre contenant, il convient de le guider avec des planches vers la caisse de transport en aménageant un couloir étroit. Le transfert doit se faire rapidement et dans le calme pour ne pas stresser l'animal. La caisse, de dimensions 80 cm x 50 cm x 60 cm au minimum, doit être solidement fermée et comporter des ouvertures grillagées permettant de contrôler l'état de l'individu transporté (type « *Vari Kennel* »). Il est recommandé de doubler la grille d'ouverture principale avec une plaque de *plexiglass* ou du plastique rigide opaque pour éviter que l'animal ne se blesse la mâchoire ou les griffes. La cage doit idéalement être recouverte d'un drap occultant pour apaiser l'animal (à retirer si la température est trop élevée).

Certains centres de soin disposent d'une catiche amovible pouvant servir à la fois de gîte au sein de l'enclos de réhabilitation, mais aussi de caisse de transport vers le site de relâcher (photos ci-dessous et plans en [Annexe 3](#)).



© CVFSE/ONIRIS

Caisse de transport *Vari Kennel* utilisée en centre de soins pour le transport de loutres d'Europe.



© CSFS Tonneins

Catichette amovible du centre de soins de la faune sauvage de Tonneins



© LPO Aquitaine

Catichette amovible du centre de soins de la LPO Aquitaine

Transport

L'animal ne doit pas être nourri. Le transport doit être réalisé dans le calme (chuchotements, pas de musique) et avec un véhicule adapté au transfert d'animaux sauvages. La caisse ou la catichette de transport doit être solidement fixée dans le véhicule, à l'aide de sangles par exemple, de manière à assurer une sécurité en cas de freinage violent.

Un individu stressé a tendance à ventiler plus rapidement et sa température corporelle peut augmenter. Le véhicule doit être équipé d'une climatisation pour réguler la température de l'habitacle durant le trajet. Si l'animal est trop stressé et que son comportement ne permet pas un transport dans de bonnes conditions, le relâcher doit être reporté. Le transport d'animaux sauvages est également à exclure si la température extérieure dépasse les 30°C.

Relâcher direct – Hard release

La méthode de relâcher direct concerne principalement les individus **adultes** pris en charge sur une **courte période**. Les loutrons peuvent également être relâchés avec cette procédure si la méthode du taquet n'est pas réalisable. L'animal est transporté sur le lieu de relâcher, au plus près du lieu de découverte, sans adaptation préalable à son environnement.

Installation sur le site de relâcher :

- Sortir la caisse de transport et la déposer sur la terre ferme, à l'ombre et à proximité du cours d'eau ou du plan d'eau. La caisse peut éventuellement être dissimulée par la végétation afin d'assurer sa discrétion.

- En fonction du comportement de l'animal, attendre 15 à 30 minutes avant d'ouvrir la caisse. Il peut ainsi commencer à découvrir son nouveau territoire à travers les ouvertures, notamment par l'odorat.

Relâcher :

- Retirer complètement (selon le type de caisse) l'ouverture pour éviter qu'elle ne se referme sur l'animal ou qu'il ne se blesse s'il panique. Le laisser sortir seul.

- Les accompagnateurs doivent rester silencieux et se tenir éloignés de la caisse, dans le sens contraire du vent afin que l'animal sente le moins possible leur présence. Il convient de porter, de préférence, des vêtements de couleur sombre.

- Selon le comportement de l'animal, retirer la caisse de transport (s'il s'éloigne rapidement) ou prévoir de la laisser sur place (si l'individu semble rester à proximité) en s'assurant de l'absence de perturbations d'origine humaine et avec l'accord du propriétaire du terrain.

- Disposer un appareil photo automatique sur les lieux afin de contrôler l'activité de l'individu ou tout problème éventuel (voir chapitre 5). Déposer pendant quelques jours de la nourriture sur le lieu de relâcher, si possible dans le champ de l'appareil, afin de laisser un temps d'adaptation à l'animal et de contrôler son comportement avant qu'il ne s'éloigne. Lorsque l'individu n'est plus observé, l'appareil (et la caisse de transport si elle a été laissée sur place) peuvent être retirés.



Relâcher direct d'une Loutre d'Europe à l'aide d'une catiche amovible
© LPO Aquitaine

Relâcher au taquet – Soft release

Le soft-release, ou “méthode du taquet”, convient plus particulièrement aux **jeunes individus** et permet une **réinsertion graduelle** (émancipation) de l'animal dans son environnement naturel.

Cette méthode est préconisée pour augmenter le succès de réintroduction d'une jeune loutre. En effet, les loutrons ont besoin de passer par différents stades d'apprentissage (nage, recherche de nourriture et comportement de chasse), et ce dans des conditions permettant d'éviter toute imprégnation humaine.

Lorsque l'animal est prêt à être réhabilité, une installation appelée « taquet » peut être installée sur le site de relâcher.

Cet enclos (plans de construction en [Annexe 2](#)) doit couvrir une surface d'environ 100 m². Il est constitué d'une clôture grillagée à mailles soudées (1,50 m de hauteur, enterrée sur 1 m pour éviter que l'individu ne creuse), avec un retour vers l'intérieur de la partie supérieure pour éviter les évasions. L'enclos comporte un sas d'entrée pour les soigneurs. A l'intérieur, sont installés un bassin ou une piscine (dimensions minimales idéales de 2 m x 4 m, de profondeur d'1,50 m) et une zone de cachette ombragée (catiche artificielle, végétation naturelle du site, tas de branches). Il convient d'y disposer un appareil photo automatique afin de surveiller le comportement et l'état de santé de l'individu. La jeune loutre y est laissée quelques semaines, le temps de s'acclimater au lieu. Une trappe ouverte vers l'extérieur lui laisse ensuite la possibilité d'explorer librement les environs et de venir se réfugier dans l'enclos à sa guise. Un membre du centre de soins (idéalement toujours la même personne) approvisionne l'enclos en nourriture, dans un premier temps quotidiennement. La mise à disposition de nourriture est progressivement espacée afin d'inciter l'individu à chasser dans le milieu naturel et à exploiter son environnement. Une loutre passe en moyenne un mois au sein du taquet, avant de retourner d'elle-même dans son milieu naturel.



Enclos dit « taquet » pour la Loutre d'Europe (à gauche), avec sas d'entrée (à droite)
© LPO Aquitaine

Il convient également d'obtenir au préalable l'accord du propriétaire pour la mise en place d'un taquet sur son terrain. Il est fortement conseillé d'établir une convention dans laquelle il s'engage notamment à éviter tout comportement ou toute activité susceptible de déranger l'individu. Le dispositif doit être déclaré à la Direction départementale de la protection des populations (DDPP).



Enclos dit « taquet » pour la Loutre d'Europe, avec un accès direct au cours d'eau. © LPO Aquitaine

De nombreux modèles de catiches artificielles existent. Quels que soient les matériaux et la forme choisis, la catiche doit comporter au moins deux entrées (l'une côté terrestre et l'autre côté aquatique) et être composée de plusieurs chambres interconnectées, sombres et sèches, d'une surface minimum de 1 m² et d'une hauteur de 40 à 70 cm ([Annexe 4](#)).



Catichette artificielle en construction
© NaturOparC - Hunawehr



Vue intérieure d'un taquet d'émancipation
À gauche : catichette amovible servant également au transport des individus.
À droite : catichette avec un double accès terrestre et aquatique.

SUIVI DES SPÉCIMENS

Afin d'obtenir des informations sur le devenir et le taux de survie des individus relâchés, leur dispersion et leur éventuelle reproduction, différentes méthodes de suivi post-relâcher peuvent être employées.

1) Puce électronique (PIT-tag)

Cette méthode consiste à implanter une puce électronique pour faune sauvage, également appelée PIT (Passive Integrated Transponder) tag, sous la peau de l'animal. Les puces sont généralement de forme cylindrique, d'une longueur de 8 à 32 mm pour un diamètre de 1 à 4 mm. Leur durée de vie est illimitée. Le dispositif est peu coûteux et peut être posé sans trop de dérangement pour l'individu pendant les manipulations liées aux soins. Il est recommandé de l'implanter lorsque l'animal est encore facilement manipulable, dès que cela est possible et avant qu'il ne présente des signes d'agressivité.

La portée de détection de la puce étant très faible (3 cm à 15 cm), elle pourra être scannée uniquement si l'individu est recapturé (à nouveau en détresse ou retrouvé mort). Elle se limite donc à identifier un animal qui a fait l'objet de soins mais elle ne permet pas un suivi post-relâcher. Ce dispositif est régulièrement posé sur des individus de Loutre européenne dans les parcs animaliers (com. pers. F. Capber & S. Larrat).

2) Appareils photo à déclenchement automatique

La disposition d'appareils photo automatiques sur le site de relâcher peut permettre d'observer le comportement de l'individu (Kauffmann et Simonnet, 2024) et de déceler tout problème éventuel jusqu'à ce qu'il s'éloigne. D'autres loutres présentes localement pourront éventuellement être observées également. Une autorisation du propriétaire de la parcelle doit être obtenue avant de poser l'appareil. Il est recommandé de le configurer en mode vidéo et de le placer à hauteur de l'animal, en direction de la caisse de transport ou de la zone d'accès au cours d'eau ou au plan l'eau. L'angle de vue étant relativement restreint, cela ne permettra toutefois pas d'observer ses déplacements sur un large périmètre. Il existe également un risque de vol ou de dégradation des appareils.

3) Analyse génétique (épreintes et poils)

Cette méthode nécessite la réalisation d'un prélèvement de matériel génétique en amont du relâcher de l'individu, tels que des épreintes et/ou des poils. Tout comme l'implant d'une puce électronique, les prélèvements de poils doivent idéalement être réalisés dès que l'individu est recueilli, les manipulations étant beaucoup plus compliquées par la suite (risque de morsure). Ils ne doivent pas être coupés mais arrachés afin de conserver le bulbe. Des analyses génétiques sur des épreintes récoltées sur plusieurs kilomètres en amont et en aval du lieu de relâcher pourront être effectuées pour confirmer la localisation et les déplacements de l'individu relâché. Les prélèvements doivent être conservés dans des microtubes remplis d'éthanol à 96° non dénaturé,

stockés au réfrigérateur ou au congélateur. Le protocole à suivre est similaire à celui des [prélèvements génétiques sur spécimen de loutre trouvée morte](#), produit par la SFPEM dans le cadre du PNA. Il convient de se rapprocher de la SFPEM pour toute question ainsi que pour l'envoi des échantillons. Cependant, il est important de noter que les résultats sont dépendants de la réalisation des analyses et ne sont pas obtenus immédiatement, ce qui ne permet pas un suivi immédiat et en continu des individus.

4) Radiopistage

La pose d'un émetteur intra-abdominal peut être envisagée pour réaliser un suivi « en direct » de l'individu relâché. Cette méthode a déjà été utilisée pour des études spécifiques sur le rythme d'activité de l'espèce et les modalités d'occupation de l'espace (Rosoux, 1998), ainsi que pour le suivi d'individus réintroduits en Alsace à la fin des années 1990 (Mercier, 2004). La mise en place d'un tel dispositif nécessite cependant une intervention chirurgicale et présente donc un fort dérangement pour l'individu. La méthode est complexe à mettre en œuvre, coûteuse et chronophage : elle ne doit en aucun cas être envisagée au cas par cas mais peut être discutée dans le cadre de programmes scientifiques ou de programmes de conservation qui prévoient dans leurs protocoles le suivi des animaux relâchés.

Les contraintes humaines et financières n'ont pas permis, à ce jour, de mener de tels suivis post-relâcher en France. L'évaluation du succès de la réhabilitation des individus s'inscrirait dans le cadre d'études scientifiques plus poussées, avec une mise en œuvre et une logistique à déterminer.



© Olivier Graphie – Panse-Bêtes

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Caroff C., Grémillet X. & Simonnet F. (2009). Construire des catiches à loutres en Bretagne. Groupe Mammalogique Breton. Poster pour le 32ème Colloque Francophone de Mammalogie de la SFEPM : « Aménagements techniques et gestion des territoires pour la conservation des mammifères sauvages », Morlaix.

Caroff C. (2021). La Loutre et vous, conseils et infos : Retour d'expérience sur la construction de catiches artificielles. *La Catiche, lettre d'informations de l'Opération Havre de Paix pour la Loutre d'Europe*. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, 12 p.

Jacques H., Capber F., Kuhn R. & Barthélemy V. (2015). Prise en charge d'une Loutre en détresse : conduite à tenir et soins vétérinaires. Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe 2010 - 2015. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, 34 p.

Kauffmann, C. & Simonnet, F. (2024). Méthodes et protocoles de suivi et de détection de la Loutre d'Europe. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Bourges, 27 p. + annexes

Kuhn R., Simonnet F., Arthur C. & Barthélemy V. (2019). Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) 2019 - 2028. SFEPM & DREAL Nouvelle-Aquitaine, Poitiers, 89 p.

Renard M. (2023). Contribution à l'analyse des risques sanitaires pour la Loutre d'Europe en France. Rapport de stage - Diplôme Inter-Ecoles (DIE) Santé de la Faune Sauvage non captive, Sizun, 28 p. + annexes

Rosoux R. & Lemarchand C. (2019). La Loutre d'Europe. Biotope, Mèze, 352 p.



© LPO Aquitaine

ANNEXES

Annexe 1 : Centres de soins habilités pour la réhabilitation des loutres d'Europe

Les centres ci-dessous sont pourvus des infrastructures adaptées et des autorisations administratives permettant la réhabilitation et le relâcher de loutres en détresse :

1

**Centre de soins LPO Aquitaine**

Domaine de Certes – Graveyron – 33980 Audenge
06 28 01 39 48 - centredesoins33@lpo.fr

2

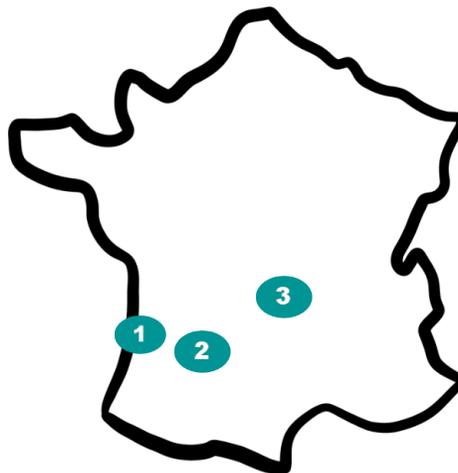
**Centre de soins de la faune sauvage de Tonneins**

Parc Ferron, Route de Marmande - 47400 Tonneins
06 18 53 72 55 - soinsfaunesauvagetonneins@yahoo.com

3

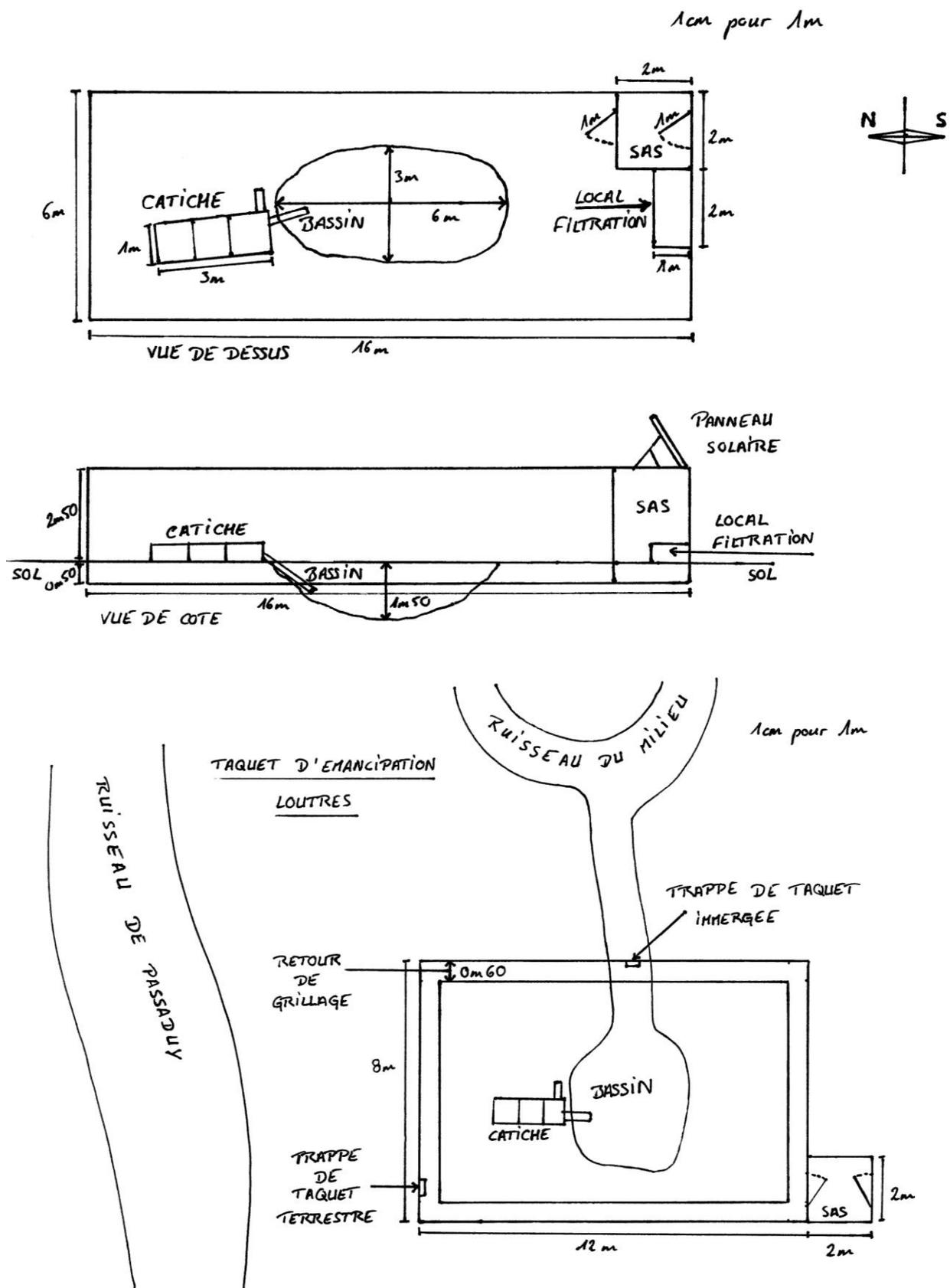
**Panse-Bêtes**

63400 Chamalières
06 46 62 36 89 - pansebetes@gmail.com



Cette liste actualisée en janvier 2025 est susceptible d'évoluer. Consultez [le site du PNA Loutre](#) pour connaître la liste à jour des centres de soins habilités.

Annexe 2 : Plans de construction d'un enclos de relâcher, dit « taquet », pour la Loutre d'Europe

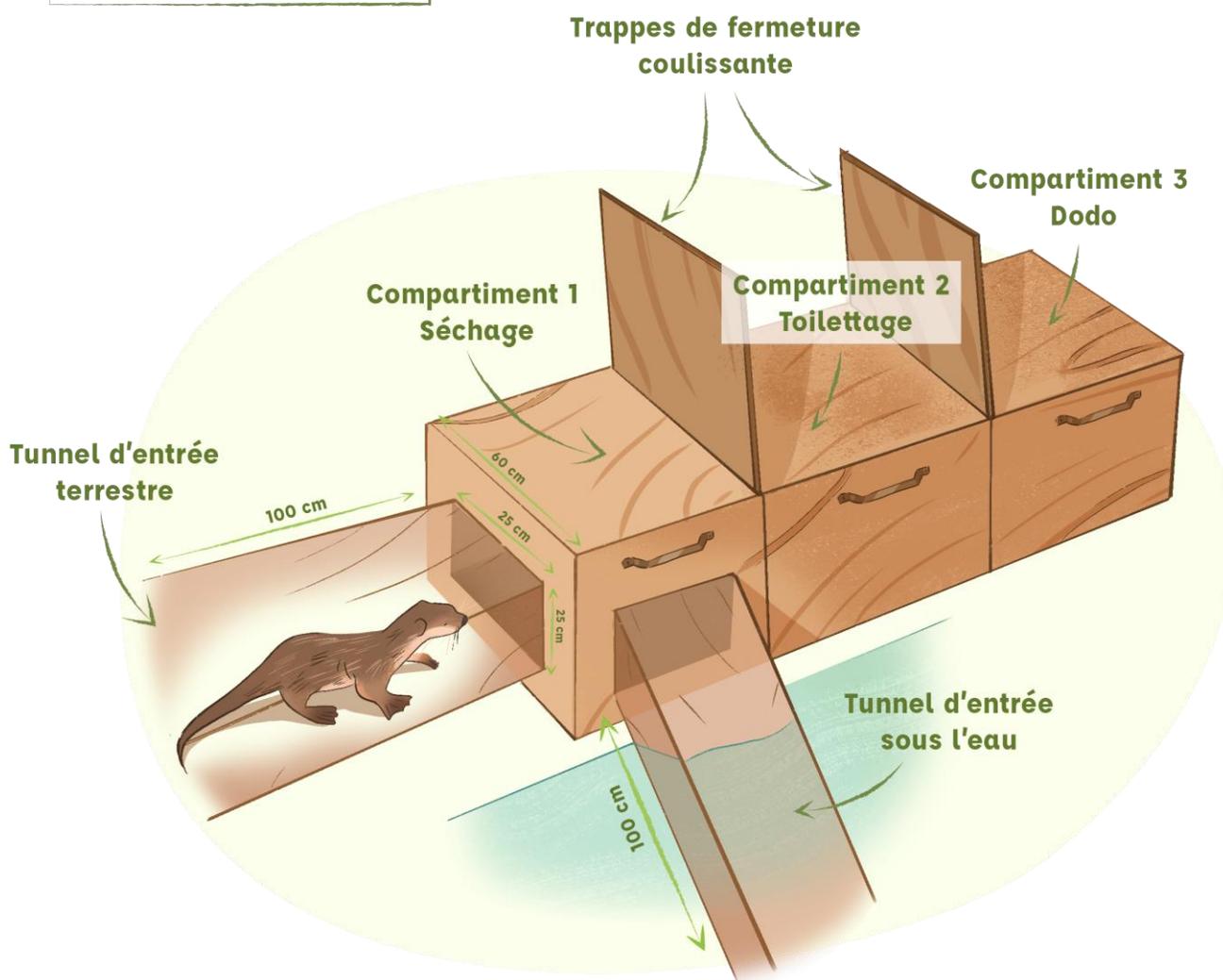


Annexe 3 : Plans de construction d'une catiche amovible

La construction d'une caisse de transport spécifique aux loutres d'Europe est conseillée ; elle peut être utilisée pour le déplacement des individus et servir de catiche temporaire, amovible.

Celle-ci doit idéalement être constituée de trois compartiments de 60 cm de côtés au minimum, permettant respectivement à l'individu de se sécher, de faire sa toilette et de se reposer. Il convient de séparer chaque compartiment à l'aide d'une trappe coulissante et de prévoir des fixations amovibles sur les côtés extérieurs pour détacher les compartiments individuellement. Deux tunnels d'entrée/sortie (1 m de long, 25 cm de diamètre) doivent être intégrés au premier compartiment de séchage, l'un permettant un accès pour l'individu par voie terrestre, l'autre par voie aquatique.

Catiche pour loutre

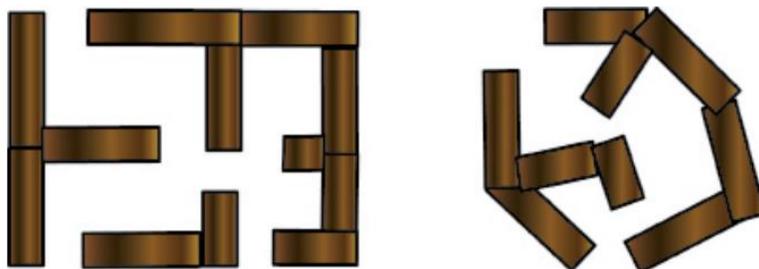


© Estelle Rattier et Manon Tissidre - Réseau Centres de soins faune sauvage

Annexe 4 : Plans de construction d'une catiche artificielle fixe

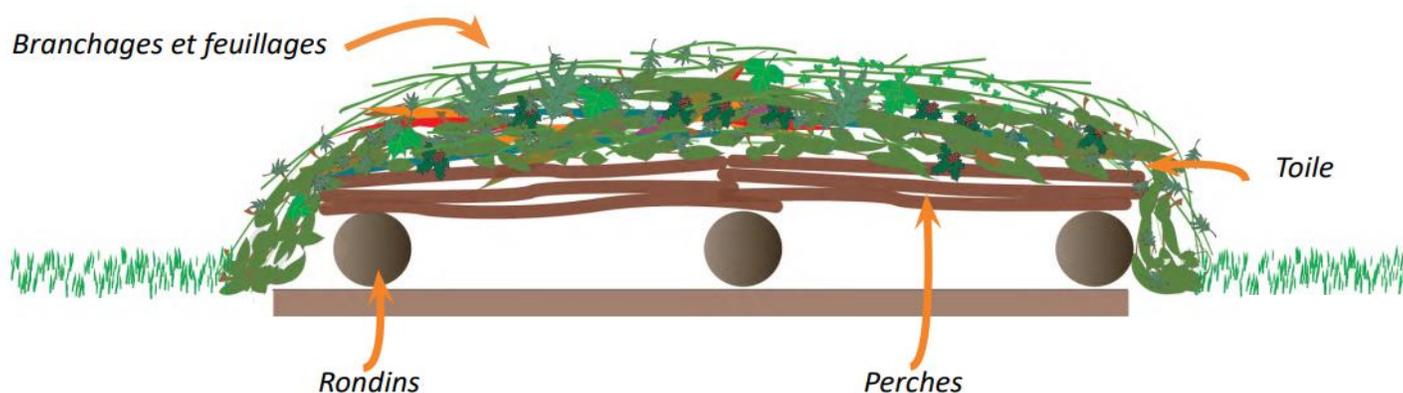
Quels que soient les matériaux et la forme, la catiche doit comporter :

- au moins 2 entrées (côté eau/côté terre) de 15 à 20 cm environ,
- plusieurs chambres d'un mètre carré, interconnectées, sombres et sèches (hauteur 40 à 70 cm) pour augmenter la palette des conditions thermiques et hygrométriques et limiter les courants d'air.



Modèles de catices artificielles vues du dessus.

© Catherine Caroff – Groupe Mammalogique Breton



Modèle de catiche artificielle vue de profil.

© Catherine Caroff – Groupe Mammalogique Breton

La catiche doit être recouverte de terre, de perches, de branchages, pour renforcer la stabilité et le mimétisme avec un tas de bois.

Pour une catiche en bois, la pérennité et la stabilité sont assurées par des rondins d'au moins 30 à 40 cm de diamètre et des piquets verticaux profondément enfoncés. Avant la construction, il convient de creuser une légère dépression à l'emplacement de la catiche, cette terre sera ensuite remontée le long de ses parois pour augmenter l'inertie thermique et l'obscurité à l'intérieur. Il faudra contrôler l'affaissement de cette terre de temps en temps et y remédier (ou tester des plantations pour leur rôle fixateur).